



2538 Romont BE

PV

Assemblée bourgeoise -2- 2022
Jeudi 8 décembre 2022 à 19h00

Ecole
2538 Romont

Président : M. Valentin Kohler
Secrétaire : M. Gaétan Haab
Caissier : Fiduciaire SEGECA, M. Pascal Varin
Ayants droit : 16

Le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il annonce que l'Assemblée bourgeoise a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary n°40 du 4 novembre 2022 avec l'ordre du jour dont il donne lecture, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations et ordre du jour
2. Votation d'un crédit de CHF 30'000.-- pour le projet d'amélioration des alentours de la cabane forestière
3. Budget 2023
4. Election du Président (rééligible)
5. Modification et approbation du Règlement d'organisation et son Annexe I
6. Divers et imprévus

1. Salutations et ordre du jour

Le Président salue l'Assemblée et présente le nouveau secrétaire de la Bourgeoisie ,M. Gaétan Haab, qui a repris le mandat au 1^{er} juin 2022 en parallèle de son poste de Secrétaire municipal.

Le Président informe l'Assemblée que le Règlement qui doit être modifié est en attente auprès de la Préfecture et informe cette dernière du report du point n° 6 « Modification et approbation du Règlement d'organisation et son Annexe I » à la prochain Assemblée bourgeoise, car des modifications supplémentaires doivent encore être avalisées par les instances supérieures. Il est demandé s'il y a d'autres modifications à apporter à l'ordre du jour.

Aucune remarque supplémentaire.

Le Président demande que les personnes qui considèrent cette Assemblée comme légalement constituée se manifestent en levant la main. C'est à l'unanimité que l'Assemblée se reconnaît légalement constituée et accepte l'ordre du jour avec le report du point n° 6. Le Président demande si quelqu'un souhaite se proposer en tant que scrutateur. Mme Corinne Gobat-Benoit et M. Roland Benoit se proposent. Ils sont élus à l'unanimité par l'Assemblée et annoncent **16 ayants droit**.



2538 Romont BE

2. Votation d'un crédit de CHF 30'000.-- pour le projet d'amélioration des alentours de la cabane forestière

Présentation du point par Le Président.

Le Bourgeoisie a dans l'idée de mettre à niveau et de paver la terrasse, la place du grill, et environ 1 m sur le pourtour de la Cabane forestière. Un devis de l'entreprise Zanella a été remis pour un montant avoisinant les CHF 30'000.--.

La discussion est ouverte, il est demandé si c'est toute la place qui est concernée par le pavage

Le Président répond par la positive.

Il est demandé si les parasols sont également concernés dans les CHF 30'000.--.

Le Président précise que ce n'est que les alentours et la chaille qui sont concernés par ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le vote ouvert.

L'Assemblée vote à l'**unanimité par la positive**.

3. Budget 2023

Le Président informe l'Assemblée que le budget prévoit un excédent de revenus de CHF 140.-- et un exemplaire du budget est distribué à l'Assemblée. Pour le surplus, il passe la parole au caissier, M. Pascal Varin de la fiduciaire SEGECA, qui présente les comptes du budget.

M. Varin se présente en quelques mots et explique de manière succincte le budget en approfondissant sur les différences significatives par rapport au budget 2022.

Le compte de résultat fait apparaître un total de charges de CHF 163'340.— et un total de revenus de CHF 163'480.--. Alors que la rubrique « économie publique » boucle avec un excédent de charges de CHF 6'400.00, le budget de la rubrique « Finances » fait apparaître un excédent de revenus de CHF 6'540.--

Le mur du Restaurant Pizzeria Le Communal doit être refait obligatoirement car ce dernier risque de s'effondrer (CHF 50'000.--).

Une coupe normale sera effectuée l'année prochaine afin de répondre à la demande des ayants droits et des autres commandes.

Economie publique

Différence entre les charges et les revenus car avec la mise en place du système comptable MCH2, les amortissements du patrimoine administratif sont directement imputés dans cette rubrique. Sans cette obligation, les comptes s'équilibreraient presque, comme à l'accoutumé.

Finances et impôts

Les charges du personnel ont augmenté suite à la modification des taux AVS et une adaptation du prix horaire des corvées, de CHF 30.-- à CHF 40.--.

Intérêts

Une augmentation est à relever suite aux investissements décidés préalablement ainsi que pour les travaux de remise en l'état du Restaurant de la Montagne de Romont.

Le résultat final est de CHF 140.--.



2538 Romont BE

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'Assemblée.

Un ayant droit demande si la Bourgeoisie va effectuer un emprunt de CHF 40'000.-- pour financer les travaux.

Le Président répond que oui.

Un ayant droit propose à la Bourgeoisie de prendre contact avec la Commune de Romont afin de solliciter un prêt préférentiel.
Cela va être étudié.

Une ayant droit s'interroge sur la diminution du budget concernant l'entretien du Restaurant Pizzeria Le Communal qui a diminué de moitié dans le budget présenté, alors qu'il y a encore un certain nombre de travaux à effectuer.

Le Président l'informe que la Bourgeoisie est arrivée au bout des travaux prévus pour cet établissement.

M. Roger Benoit informe l'Assemblée qu'un grand nombre de travaux ont d'ores et déjà été effectués au Restaurant Pizzeria Le Communal. Au vu des différents autres travaux à effectuer pour l'année 2023, des choix ont dû être faits.

Un ayant droit demande où les dividendes BKW sont comptabilisés.

M. Pascal Varin répond qu'ils sont directement comptabilisés dans les intérêts.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le vote ouvert.

Le budget 2023 est accepté à l'unanimité, avec les remerciements au caissier pour le travail effectué et la reprise du mandat, suite à la démission de l'ancienne titulaire.

4. Élection du Président (rééligible)

Le Président arrivant en fin de mandat, informe l'Assemblée qu'il souhaite continuer son mandat et se propose pour une nouvelle législature. Il est demandé à l'Assemblée bourgeoise s'il y a d'autres candidatures.

M. Roger Benoit prend la parole et demande si une autre personne est intéressée mais ce ne n'est pas le cas.

La réélection de M. Valentin Kohler, à la fonction de Président de la Bourgeoisie pour une période de 4 ans, est validée par applaudissement de l'Assemblée.

5. Divers et imprévus

Informations de la Bourgeoisie

Dans le cadre de la réfection de la route cantonale, des matériaux sont déposés dans la carrière de la Bourgeoisie par le Canton, ces dépôts généreront des revenus à hauteur de CHF 13'000.-- pour la Bourgeoisie.

La famille Sperisen souhaite arrêter son activité au Restaurant de la Montagne de Romont pour 2024 et la Bourgeoisie est à la recherche d'un successeur.

Changement de locataire pour le champ sis à la parcelle n° 959, au lieu-dit « Les Ecovets ».

Nouvelle caissière pour le Syndicat des chemins de la Montagne de Romont. Mme Marina Sperisen de Lengnau a été nommée.



2538 Romont BE

Il est rappelé également qu'il y a la vente des sapins de Noël, le samedi 10 décembre à 11h devant le hangar des Pompiers où le vin chaud sera offert.

Un ayant droit demande si une compensation est prévue par le Canton du fait qu'un bout de terrain doit leur être cédé dans le cadre du réaménagement de la route cantonale.

Le Président l'informe que les fondations du mur de soutènement, qui doit être refait, sera pris en charge par le Canton en contrepartie.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes et qui s'intéressent aux affaires bourgeoises. Ils leur souhaitent également de bonnes fêtes de fin d'année.

L'Assemblée bourgeoise est invitée à partager un repas convivial au Restaurant Pizzeria Le Communal.

Il clôt l'Assemblée à 19h20.

Pour l'Assemblée bourgeoise de Romont

Valentin Kohler

Gaétan Haab

Président

Secrétaire